Le principe d'égalité en Droit communautaire

PREMIÈRE PARTIE : L'ÉGALITÉ, INSTRUMENT DE LA CONSTRUCTION DU MARCHÉ COMMUN

TITRE I - UNE CONCEPTION DE L'ÉGALITÉ DÉTERMINÉE PAR LE MARCHÉ

Chapitre I - La réalisation du marché, fonction de l'égalité

Chapitre II - La réalisation du marché, limite de l'égalité

TITRE II - UNE CONCEPTION DE L'ÉGALITÉ INSUFFISANTE POUR LE MARCHÉ

Chapitre I - La prise en compte des limites du critère de la nationalité

Chapitre II - Le dépassement du principe de non-discrimination

SECONDE PARTIE : L'ÉGALITÉ, DROIT FONDAMENTAL DES CITOYENS DE L'UNION

TITRE I - LE PRINCIPE GÉNÉRAL D'ÉGALITÉ, FONDEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ DE DROIT

Chapitre I - La place de l'égalité parmi les principes généraux du droit communautaire

Chapitre II - La contribution de l'égalité à l'établissement d'une Communauté de droit

TITRE II - LA RECONNAISSANCE D'UNE VALEUR SOCIALE DE L'ÉGALITÉ, PRÉLUDE D'UNE COMMUNAUTÉ SOCIALE

Chapitre I - L'ébauche d'une citoyenneté sociale par la reconnaissance du rôle de l'égalité dans l'intégration des migrants

Chapitre II - L'affirmation d'une conception sociale et humaine du principe de non-discrimination à raison du sexe

Chapitre III - La reconnaissance d'un droit à l'égal accès aux services d'intérêt général